

## Département de la Seine Maritime

**C.C.A.S. DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT**

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont

Tél. : 02 35 85 80 11 – Fax : 02 35 85 60 08 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS / 2024-06-06-01****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Présidente.

**Étaient Présents** : LEFEBVRE Blandine ; CARON Anne-Marie ; POIS Marie-Beatrice ; POISSON Caroline ; EVRARD Corinne ; OUADJAFAR Arlette

**Absents excusés** : MOA Khadija ; PETAIN Angélique ; RIMOLA Marcello (pouvoir à Anne-Marie CARON) ; POIS Laurine (pouvoir à Marie-Beatrice POIS) ; Hélène VERRAES

**Absents** : WINTER Gwenaël ; FOURNEAUX Catherine

Formant la majorité des membres en exercice

Date de convocation : 29/05/2024

Date d'affichage : 29/05/2024

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 7

Votants : 9

**Madame CARON a été désignée secrétaire de séance.**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE- BUDGET PRINCIPAL CCAS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles,

Considérant la nomenclature comptable M57,

Considérant la nécessité de procéder aux ajustements budgétaires pour le budget principal du CCAS 2024,

Considérant l'avis favorable de la Commission n°2 « Personnes âgées, personnes en situation de handicap et santé » en date du 30/05/2024,

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

- Approuve et valide les modifications ci-après,

BUDGET PRINCIPAL CCAS - SECTION INVESTISSEMENT					
Chapitre	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement				3 500.00 €
21/2188	Autres immobilisations corporelles		3 500.00 €		
TOTAL		0,00 €	3 500.00 €	0,00 €	3 500.00 €

- Autorise Madame la présidente du Conseil d'administration à signer tout acte et document consécutifs à la présente délibération.

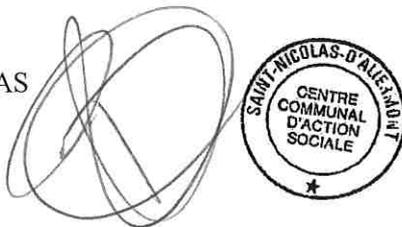
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 06/06/2024

Le Maire, Présidente du CCAS  
Blandine LEFEBVRE



La secrétaire de séance,  
Anne-Marie CARON

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.